

Présents : Patrick Pasco, Bernard Chapalain, Patrick Eveno, Jean-Luc Potdevin, Joël Beaucreux, Jean-Paul Gougeon, François Souben, Philippe Armand, Dominique Berjot, David Lorineau

Excusés : Marie Coeffic, Cyprien Le Penher

Début de réunion : 9h30

En attendant que tout le monde se connecte, Jean-Luc s'adresse aux 2 formateurs présents. Il a été formé pour faire de la formation arbitrale en visio. Il a en charge de répercuter cette formation. Il voit également avec Kenny de la Ligue les documents dont il a besoin pour mettre dans le centre de ressources de la Ligue.

Il a été adopté de prendre un abonnement annuel à Zoom afin de ne pas être pénalisé par la limitation de temps en version gratuite.

1) Ristournes aux clubs

Suite au courrier de Mr MASSEGLIA du CNOSF deux avis se détachent :

Le premier concerne un remboursement aux clubs par rapport au bilan et de ce fait une redistribution du bénéfice réalisé, défendu par Philippe.

La seconde proposition est un remboursement du coût des engagements des équipes par rapport au nombre de journées non réalisées d'un montant estimé aux alentours de 3745 €.

Après débat, et suite au résultat du vote, la solution du remboursement des engagements au prorata du nombre de journées a été adoptée à l'unanimité moins une voix.

2) Protocole de reprise + conséquences sur le CLE + stages

Le protocole de reprise de la FFTT est complexe et contraignant. De ce fait, le CLE reste fermé.

En ce qui concerne les stages, le Comité doit fournir gel hydroalcoolique, lingettes, gants, ... Le stage du mois d'août est programmé sous réserve des conditions sanitaires en place en août. Il est rappelé que les salariés du Comité sont sous la responsabilité du Comité et doivent respecter les consignes données par celui-ci. Le Comité devra fournir une méthodologie aux techniciens.

Quid des tables, séparations, les clubs devant revoir l'installation de leur salle, etc ? Quel surcoût pour le Comité ?

Pour les compétitions, leurs conditions d'organisation seront beaucoup plus lourdes. Le Comité devra fournir les produits désinfectants.

Il est adopté une aide plus importante du Comité envers les clubs organisateurs. La forme reste à préciser, comme par exemple une augmentation de l'indemnité versée par table montée. Quel surcoût ?

Le calendrier sportif et les demandes d'organisation d'épreuves sont établis si les conditions sanitaires le permettent.

Il faut attendre le 22 juin les directives gouvernementales qui devraient lever quelques incertitudes.

3) Chômage partiel + indemnisations date et fin

Tous les techniciens du Comité restent au chômage partiel. Dominique est en télétravail avec un jour par semaine au Comité. Jordan est en formation à distance 2 jours par semaine, soit 14 heures. Le reste des heures est en chômage partiel.

Une demande de prolongation de ce chômage partiel pour le mois de juillet va être effectuée pour le mois de juillet jusqu'en septembre.

Le chômage partiel a une incidence sur les congés payés, et les diminue. Il faudra mesurer cette incidence. Joël approfondit ce point et en reparle aux élus.

4) Fermeture du Comité

Une fermeture du Comité de 3 semaines sera effectuée à partir d'une date choisie en collaboration avec les salariés.

5) AG et Covid 19

Les clubs vont être prévenus que l'AG est prévue le samedi 19 septembre sous réserve des mesures prises par rapport à la pandémie. Selon les conditions sanitaires qui seront en vigueur, Patrick P. prévient les autres élus qu'il n'exclut pas sa tenue en visioconférence avec un vote par correspondance, ce qui va demander une logistique spécifique pour son organisation et le dépouillement du vote.

Il serait intéressant de rappeler aux clubs que la permanence physique au Comité n'est que le vendredi et qu'ils doivent privilégier la communication par mail.

6) Points divers

Un abonnement à Zoom est à prendre pour la prochaine réunion prévue le 23/06 à 19h00

Fin de réunion à 12h30